



Nations Unies Commission économique pour l'Afrique

**QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DES PAYS EN PREVISION
DE L'EXAMEN ET DE L'EVALUATION DE LA MISE EN
ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING QUINZE
ANS APRES SON ADOPTION (BEIJING+ 15)**

Nom du
pays: GABON

Nom de la personne chargée
de coordonner les réponses: NDONG MINTSA Jean Félix

Fonction/Titre: Secrétaire Général Adjoint du Ministère en charge de la Promotion de la
Femme

Adresse: BP 3953 Libreville
Gabon

Téléphone – (Fixe): 00 241 72 44 63

- **(Mobile):** 00 241 06 26 67 94

Télécopie: _____

Courriel:
ndongmintsajeanfelix@yahoo.fr

INTRODUCTION

Questionnaire à l'intention des pays en prévision de l'examen et de l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing quinze ans après son adoption (Beijing) +15

L'adoption, en 1995, du Programme d'action de Beijing a inauguré une nouvelle ère pour l'autonomisation et la promotion de la femme. Ce programme invite tous les gouvernements à intensifier leurs efforts pour prendre en charge la question de l'inégalité entre hommes et femmes. En réponse à cet appel, les pays africains ont réitéré, en 2004, leur engagement à l'égard des objectifs du programme et de l'égalité entre hommes et femmes de manière générale. C'est ainsi qu'ils se sont engagés à relever les défis identifiés dans la *Synthèse des rapports intérimaires nationaux sur la mise en œuvre des programmes d'action de Dakar et de Beijing (2004)*. Le prochain examen portera donc sur les progrès accompli par les pays après la 7^{ème} Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 10).

L'Assemblée générale des Nations Unies a chargé les Commissions régionales, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de suivre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. A une réunion récente du Comité femmes et développement, les Etats membres ont pris connaissance du processus d'examen de la mise en œuvre du programme en Afrique et l'ont adopté avec quelques amendements à la session d'août 2008 du Comité.

Le processus d'examen en Afrique sera mené par plusieurs parties intéressées, notamment l'Union africaine et les organismes des Nations Unies. Afin d'assurer l'efficacité de l'examen, le présent questionnaire a pour objet de recueillir des données sur l'état de la mise en œuvre des politiques, programmes et mesures législatives dans le domaine de l'autonomisation et de la promotion de la femme dans votre pays. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir renseigner ce questionnaire de manière participative et en consultation avec toutes les parties intéressées par la mise en œuvre des activités relatives à l'autonomisation et à la promotion de la femme dans votre pays. Le mécanisme national en charge de la question de l'égalité entre hommes et femmes devrait assurer la coordination et fournir la documentation nécessaire à l'appui des réponses.

Les questionnaires dûment remplis seront analysés et résumés par la CEA et les résultats seront publiés dans le *rapport de synthèse* du rapport régional sur Beijing + 15 dans le cadre de la contribution africaine à l'examen et l'évaluation à l'échelle mondiale de Beijing + 15.

Le Secrétaire exécutif de la CEA vous saurais donc gré de bien vouloir renvoyer le questionnaire dûment rempli à la CEA, à l'adresse indiquée ci-après, par l'intermédiaire de la Communauté économique régionale et du Bureau sous-régional de la CEA de votre région:

**The OIC
African Centre for Gender and Social Development
Economic Commission for Africa
P.O. Box 3001
Addis Ababa, Ethiopia
Fax: 251 11 551 2785/ 4416**

Les questionnaires sous le format MS Word doivent également être envoyés à l'adresse ci-après:
eleteane@uneca.org

La date limite de présentation du rapport est fixée au **30 Avril 2009**

Merci par avance pour votre aimable collaboration.

ACRONYMES

CEA	Commission économique pour l'Afrique
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement (<i>tenue au Caire (Egypte) en 1994</i>)
DSRP	Document stratégique pour la réduction de la pauvreté
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
VIH	Virus d'immunodéficience humaine

PREMIERE PARTIE

Mise en place d'un climat propice

Préambule: Dans la présente section, les pays évaluent dans quelle mesure il existe un climat propice à une mise en œuvre efficace du Programme d'action de Beijing. Cette évaluation doit s'appuyer sur les aspects ci-après relatifs à la mise en place d'un tel climat pour la mise en œuvre du Programme:

- a) Dispositifs institutionnels
- b) Engagement à l'égard de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- c) Engagement à l'égard des protocoles continentaux sur l'égalité entre hommes et femmes
- d) Engagement à l'égard des protocoles sous régionaux sur l'égalité entre hommes et femmes
- e) Adoption d'une politique nationale en matière d'égalité entre hommes et femmes
- f) Questions nouvelles pour l'Afrique
- g) Intégration des principes d'égalité entre hommes et femmes aux stratégies nationales de développements et aux documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté (DSRP)

a) Dispositifs institutionnels en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'équité et de l'autonomisation des femmes

1.1 Des dispositifs institutionnels en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'équité et de l'autonomisation des femmes ont-ils été mis en place, conformément aux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing et aux recommandations des différents examens de sa mise en œuvre?

Oui

Non

Si c'est le cas, veuillez énumérer les différents dispositifs et mécanismes institutionnels existants:

Dispositif institutionnel	Année de mise en place	Fonction(s)
Ministère en charge de la Promotion de la Femme	1999	Initier et appliquer la politique nationale en faveur de la femme
ODEFPA (Observatoire des Droits de la Femme et de la Parité)	1999	L'ODEFPA est une structure qui a l'intime conviction que la paix sociale est garantie par l'existence et le respect des droits de la femme en raison de sa qualité d'être humain. Aussi, s'emploie-t-il d'une part, à mieux faire connaître à la femme ses droits et ses devoirs, et d'autre part à veiller à ce qu'il n'y ait pas de décalage entre les textes et leur mise en application.

1.2 Quelles sont les principales contraintes qui entravent le bon fonctionnement des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ?

- L'insuffisance du budget d'exécution des politiques, programmes et mesures législatives en faveur de la promotion de la femme;
- La lenteur des mécanismes d'adoption et d'abrogation de certains textes discriminatoires relevés dans les textes de lois existants ;
- Les pesanteurs socio-culturelles relatives au rôle dévolu à la femme.

b) Engagement vis-à-vis de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

1.3 Quelles nouvelles activités ont été menées en relation avec la Convention depuis l'évaluation de 2004? Quels enseignements ont-ils été tirés?

- Organisation des ateliers de révision des textes de lois discriminatoires à l'égard des femmes (textes issus des différents codes juridiques : civil, pénal et travail) ;
- Rédaction des 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} rapport en 2005 et du 6^{ème} rapport 2009 sur la mise en œuvre de la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes ;
- Allocation d'aide aux jeunes filles-mères économiquement faibles ;
- Projet d'appui au développement du micro-crédit au Gabon ;
- Vulgarisation de la CEDEF auprès des enseignants des universités et grandes écoles ;

1.4 Le gouvernement a-t-il ratifié le protocole additionnel à la Convention?

Oui année de ratification [_____] Non mais le protocole a été signé et le processus de ratification est en cours.

c) Engagement à l'égard des protocoles continentaux sur l'égalité hommes - femmes

1.5 Indiquer les mesures prises pour appliquer au niveau national la politique, la stratégie ou le cadre ci-après qui ont été adoptés à l'échelle continentale:

- | | Année |
|---|-------|
| 1. <i>Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes</i> [_____] | |
| 1.1. Présentation de rapports: Toujours <input type="checkbox"/> Parfois <input type="checkbox"/> Jamais <input checked="" type="checkbox"/> | |
| 2. <i>Protocole africain sur les femmes</i> | 2004 |
| 2.1. Présentation de rapports: Toujours <input type="checkbox"/> Parfois <input type="checkbox"/> Jamais <input checked="" type="checkbox"/> | |

d) Engagement à l'égard des politiques et stratégies sous régionales pertinentes

1.6 Indiquer les politiques ou stratégies sous régionales pertinentes et les mesures prises au niveau national

Instrument	Mesures prises au niveau national
Engagement des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC sur la politique genre (adoption du document) lors de la 11 ^{ème} session ordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC, tenue à Brazzaville, du 26 au 27 janvier 2004.	- Organisation des séminaires-ateliers à l'intention des membres du Gouvernement, des partis politiques et des responsables d'associations ; - Elaboration en cours d'une politique nationale Genre.
Juridique : loi N° 24/96 du 06 juin 1996	- Vote de la loi relative aux partis politiques qui ne fait aucune différence entre l'homme et la femme sur la participation à la vie publique

e) Adoption d'une politique nationale en matière d'égalité hommes - femmes

1.7 Le gouvernement a-t-il élaboré une politique nationale en matière d'égalité hommes - femmes ou, le cas échéant, révisé la politique en place en application des recommandations de Beijing + 10 ?

Oui Elaboration en cours Non

f) Questions nouvelles pour l’Afrique

1.8 Votre gouvernement a-t-il mis en place un mécanisme de budgétisation favorable à l’égalité hommes – femmes?

Oui X – création depuis 1999 d’un Ministère plein en charge des questions de femme, avec en prime le volet Genre. Les actions entreprises dans ce sens, sont financées par le budget de l’Etat ;
- soutien matériel et financier de l’Etat aux mouvements associatifs qui luttent pour l’égalité et l’équité de genre au Gabon. Nous citerons, entre autres, l’ODEFPA, créé en novembre 1999.

1.9 Quels enseignements ont-ils été tirés de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d’égalité entre les hommes et les femmes?

Aucune difficulté particulière puisque les mécanismes de gestion de la vie publique et politique des gabonais intègrent, sans exclusion, les questions spécifiques aux droits des femmes. La Loi fondamentale ne fait aucune restriction en ce qui concerne la liberté des citoyens Par conséquent, et tout naturellement, nous relevons des difficultés d’ordre général qui peuvent apparaître dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de la politique d’égalité entre hommes-femmes.

g) Intégration des principes de l’égalité entre les hommes et les femmes aux stratégies nationales de développement et aux documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté

1.10 Le gouvernement a-t-il mis au point une stratégie nationale de développement ou un document stratégique pour la réduction de la pauvreté ?

Stratégie: prise en compte des problèmes spécifique à la femme Non
Document: D.S.C.R.P. Oui X Année 2006 Non

- (**D.S.C.R.P.** : Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté)

Si c’est le cas, veuillez indiquer les domaines intégrés à la stratégie nationale de développement et inscrits au budget du programme national d’activités (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est oui*)

	<i>Questions relatives à l’égalité hommes-femmes intégrées aux stratégies nationales de développement ou au document stratégique pour la réduction de la pauvreté</i>	<i>Questions relatives à l’égalité hommes-femmes inscrites budget du programme au national de développement</i>
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
Les 12 domaines critiques		
1. Les femmes et la pauvreté	X	<input type="checkbox"/>
2. Les femmes et l’économie	X	<input type="checkbox"/>
3. Éducation et formation des femmes	X	<input type="checkbox"/>
4. Les femmes et la santé	X	<input type="checkbox"/>
5. La violence à l’égard des femmes	X	<input type="checkbox"/>
6. Les femmes et les conflits armés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Les femmes et la prise de décision	X	<input type="checkbox"/>
8. Les droits fondamentaux des femmes	X	<input type="checkbox"/>
9. Les femmes et les medias	X	<input type="checkbox"/>
10. Les femmes et l’environnement	X	<input type="checkbox"/>
11. La petite fille	X	<input type="checkbox"/>

12. Le VIH/Sida X

Questions nouvelles pour l'Afrique

13. Financement de l'égalité hommes-femmes X

14. Autres (préciser)

1.12 Veuillez évaluer le degré de disponibilité dans votre pays des statistiques et données ci-après

Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	Très insuffisant
1	2	3	4 X	5

Disponibilité des statistiques sur la question de l'égalité hommes - femmes dans les domaines ci-après	Réponse				
	1	2	3	4	5
Données ventilées par sexe sur les questions sociales (éducation, santé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur les questions économiques (production, revenu, commerce, emploi, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur les questions environnementales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur la gestion du temps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
Statistiques sur la violence liée au genre /violence à l'égard des femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Statistiques sur les postes de responsabilité occupés par les femmes (gouvernement, Parlement, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1.13 Évaluer l'efficacité de la méthode de diffusion des statistiques sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes

Très suffisante	Suffisante	Moyenne	Mauvaise	Insuffisante
1	2	3 X	4	5

1.13.1 Fait-on appel aux TIC? Oui Non X
Veuillez préciser:

DEUXIEME PARTIE: Examen des 12 domaines critiques et autres questions nouvelles

Préambule: La deuxième partie contient une série de questions qui peuvent être utilisées pour évaluer les résultats d'un pays par rapport aux mesures que doivent prendre les gouvernements, comme indiqué dans le Programme d'action de Beijing de 1995. Tous les domaines critiques sont couverts. Les pays examineront également leurs résultats à la lumière des questions interdépendantes et des questions nouvelles pour l'Afrique en rapport avec le Programme d'action de Beijing.

Section 1: Les femmes et la pauvreté

a) Mesures prises par le gouvernement

2.1.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement à travers la révision des grandes orientations, la mise en place d'un nouveau cadre juridique et d'autres interventions et stratégies socio-économiques, pour renforcer l'autonomie des femmes et réduire leur niveau de pauvreté. *(Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")*

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Réaffectation des dépenses publiques en faveur des programmes et projets visant à renforcer l'autonomie des femmes	Oui X	<p>Organisation du concours dénommé Grand Prix du Président de la République ;</p> <p>- mise en place d'un fonds d'appui aux micro-crédits.</p>	<p>- depuis la création de ce concours en 1998, les femmes lauréates bénéficient des aides matérielles et financières leur permettant ainsi de croître la capacité de production ;</p> <p>- depuis 2006, l'Etat octroie des petits crédits aux femmes afin qu'elles puissent mieux développer leurs activités génératrices de revenus.</p>
Mise en place d'instruments de protection sociale (filets de protection en faveur des femmes et des petites filles)	Oui X	<p>- prise de la loi n° 09/2004 ;</p> <p>- prise de la loi 001/2000 ;</p> <p>- adoption d'une loi contre les mutilations sexuelles féminines.</p>	<p>- Loi relative à la prévention et à la lutte contre le trafic des enfants en Rép. Gabonaise ;</p> <p>- la présente loi, prise en application des dispositions des art. 1^{er} alinéa 1, 8, 16, 17, et 47 de la Constitution, définit certaines mesures générales de protection sanitaire et sociale de la femme, de la mère et de l'enfant.</p>
Fourniture de services (formation, services juridiques, crédit) aux femmes pour la création d'entreprises.	Oui X	<p>- mise en place d'un fonds d'appui aux micro-crédits ;</p> <p>- FODEX ;</p>	<p>- depuis 2006, l'Etat octroie de petits crédits aux femmes afin qu'elles développent des activités génératrices de revenus, afin d'être autonome.</p> <p>- institution mise en place vers les années 90, pour appuyer les initiatives des</p>

		Organisation des séminaires de formation	gabonaises et gabonais, dans la création et/ou le développement de leurs petites et moyennes entreprises ; - les séminaires de formation sont régulièrement organisés à l'intention des femmes dont les domaines de compétence sont : la création et la gestion des projets de dvpt, la maîtrise des aspects liés à la santé et au droit etc...
--	--	--	--

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.1.2 En ce qui concerne le domaine critique "Les femmes et la pauvreté", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à renforcer l'autonomie des femmes et à réduire la pauvreté. *(Cocher la case appropriée)*

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'un mécanisme de gestion axé sur les résultats	Oui <input type="checkbox"/>	Non X
Participation des hommes et des garçons	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes- femmes et utilisation des TIC pour réduire la pauvreté des femmes	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Sécurité alimentaire	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes - femmes pour réduire la pauvreté	Oui X	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

- Dans le domaine des exploitations agricoles tenues par les femmes, en vue de réduire la pauvreté, les hommes et les garçons sont pleinement impliqués tout au long du processus de mise en exploitation ;
- Avant l'octroi des micro-crédits, les femmes suivent d'abord une formation dans la gestion des projets;
- Le projet Appui à l'élaboration de la politique d'égalité et d'équité de Genre au Gabon bénéficie, depuis cette année, d'un financement triennal ;
- un fonds d'aide aux filles mères économiquement faibles, est alloué à celles-ci et réparti ainsi qu'il suit :
 - a) allocations d'aide scolaire aux filles des classes d'examens (BEPC, Bac) ;
 - b) formations qualifiantes dans les disciplines préalablement fréquentées par des hommes (sanitaires, plomberie, soudure...).

Section 2: Education et formation des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.2.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur de l'éducation et de la formation des femmes. (Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Elimination des obstacles qui entravent l'accès des garçons et des filles à l'éducation	Oui X	-La Constitution gabonaise garantit un égal accès à l'éducation pour tous les enfants des deux sexes. La loi n° 16/66 du 10 août 1966 fait obligation de scolariser tous les enfants âgés de 6 à 16 ans ; - octroi des bourses d'étude aux filles des lycées et collèges, ainsi qu'aux étudiantes de grandes écoles et universités, dans les mêmes conditions qu'aux garçons (attribution d'une bourse à tout élève ou étudiant dont la moyenne est supérieure ou égale à 10/20)	Les élèves sont motivés d'aller à l'école et le taux de participation est élevé.
Mesures visant à renforcer la présence et le maintien des femmes et des filles dans l'enseignement supérieur, notamment dans les filières scientifiques et technologiques.	Oui X	Octroi des bourses d'étude dans de grandes écoles et universités	-La poursuite normale des études universitaires ou post-universitaires par les jeunes filles ; - intégration non discriminatoire dans les différents secteurs d'activités du pays, après obtention des diplômes universitaires ou professionnels par celles-ci.
Comblent l'écart entre hommes et femmes dans l'alphabétisation fonctionnelle de base	Oui X	Ouverture des centres de formations professionnelles	- les jeunes filles très tôt déscolarisées sont prises en charge par l'Etat, à travers le paiement de leur scolarité, durant toute leur formation.
Appuyer et effectuer des études et des recherches sur la question de l'égalité hommes - femmes	Oui X	Former le personnel cadre des différentes Institutions de la République	- Mise en stage à l'étranger ou formation sur place des responsables d'administrat. publiques ou privées et des partis politiques, pour des questions liées à l'égalité hommes-femmes.
Eliminer les disparités entre hommes et femmes dans tous les domaines de l'enseignement supérieur d'ici à 2015	Oui X	Politique constante du gouvernement de la République	Aucune mesure discriminatoire n'est relevée dans l'action

			gouvernementale en ce qui concerne l'éducation des jeunes enfants, tant sur le plan primaire, secondaire que supérieur.
Mesures pour lever les obstacles qui entravent la scolarisation des adolescentes enceintes	Oui X	Aucune disposition légale n'entrave la scolarisation des jeunes filles enceintes.	Les jeunes filles enceintes n'ont aucune difficulté d'ordre juridique ou disciplinaire pour aller jusqu'au terme de leurs études.

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.2.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Education et formation des femmes", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à renforcer l'autonomie des femmes et à réduire la pauvreté. (Cochez la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC pour l'éducation des femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Prise en charge des questions de sécurité alimentaire	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes – femmes en faveur de l'éducation et de la formation des femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

- Dans l'ensemble beaucoup de vos questions se recourent, par conséquent, certaines réponses seront ainsi regroupées.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, les jeunes filles gabonaises bénéficient de beaucoup d'atouts avec l'ouverture, sur le plan national, d'un grand nombre de centres d'apprentissage, dans les filières telles que la couture, la soudure, la bureautique, la coiffure, la plomberie, etc.. Au terme de leurs formations qualifiantes, ces filles reçoivent, dans certains cas, des paquets minimum d'installation, sous forme d'équipements divers et des numéraires pour un démarrage effectif de leurs activités (le cas de celles qui sont prises en charge par le Ministère en charge de la Promotion de la Femme).

Section 3: Les femmes et la santé

a) Mesures prises par le gouvernement

2.3.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer des services de santé de qualité pour les femmes (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est “oui”*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et de la Déclaration de Copenhague	Oui <input type="checkbox"/>		
Elaboration, mise en œuvre et suivi de programmes de santé tenant compte de l'égalité hommes - femmes, notamment des services de santé en matière de reproduction et de sexualité et des services d'éducation abordables pour les femmes et les jeunes filles, et augmentation des ressources pour la santé des femmes	Oui X		
Réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, prise en charge des effets des avortements non médicaux, accès permanent des filles aux services et information en matière de santé et de nutrition, et lutte contre les pratiques traditionnelles préjudiciables pour la santé des femmes et des filles, notamment les mutilations génitales	Oui X	- Existence d'un programme national de santé de la reproduction; - Adoption de la feuille de route africaine pour accélérer la réduction de la morbidité et mortalité maternelles et néonatales de l'U.A. ; - le document de programme et normes nationales en matière de PTME, en 2006	
Appui aux interventions visant à réduire la propagation du paludisme, des maladies cardiovasculaires, des infections sexuellement transmissibles et des cancers féminins, notamment la fourniture de services de santé en matière de reproduction gratuits ou subventionnés	Oui X	-Existence d'un program. National de lutte contre le paludisme ; - Existence d'une association de lutte contre les cancers féminins (ALUCAF) .	
Introduction de cours obligatoires sur l'égalité hommes-femmes dans les facultés de médecine	Oui X	Il n'existe pas de discrimination entre hommes-femmes dans nos grandes écoles et universités, ainsi qu'au primaire et secondaire.	

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.3.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire “*Les femmes et la santé*”, veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer des soins de santé de qualité pour les femmes et à réduire la pauvreté . (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Participation des hommes et des garçons	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et TIC pour la santé des femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes- femmes pour améliorer la santé des femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Appui aux femmes âgées	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Appui aux filles contaminées par le VIH/Sida	Oui X	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

- Existence d'un service qui s'occupe des vieux du troisième âge à l'hôpital provincial de Melen
- Existence d'un fonds d'aide pour les personnes vivant avec le VIH/sida
- Existence des centres de traitement ambulatoire (CTA : les dépistages sont gratuits pour les femmes enceintes)

Section 4: Le VIH/Sida et ses effets sur l'égalité hommes-femmes

a) Cadre institutionnel et politique national

2.4.1 Votre gouvernement a-t-il mis en place un cadre institutionnel pour la prise en charge de la question du VIH/Sida ou adopté une stratégie ou des mesures, notamment une modification du dispositif législatif pour répondre aux préoccupations en la matière ?

Oui X Non

Si oui, veuillez apporter les précisions ci-après:

- | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 1. Existence d'une politique du VIH/Sida soucieuse d'égalité entre les hommes et les femmes | X | <input type="checkbox"/> |
| 2. Existence de directives et normes de prestation de services soucieuses d'égalité entre les hommes et les femmes | X | <input type="checkbox"/> |
| 3. Disponibilité des ressources humaines suffisantes | X | <input type="checkbox"/> |
| 4. Autres (veuillez préciser): | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

- Comme mesure gouvernementale de grande envergure, la création d'un Ministère plein, chargé des questions spécifiques au VIH/sida ;
- Création des centres de traitement ambulatoire ;
- Mise en place d'un fonds d'aide aux atteintes du VIH/sida ;
- Mise en place des comités de lutte contre le VIH/Sida, dans les différents départements ministériels ;
- Plan stratégique de lutte contre le VIH/Sida 2008 – 2012, adopté.

2.4.2 Votre gouvernement a-t-il mis en place des cadres juridiques opérationnels pour atténuer la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles et en assure-t-il le suivi?

Oui X Non

Si oui, veuillez préciser

b) Stratégie de prévention et de traitement du VIH/Sida

2.4.3 Votre gouvernement a-t-il adopté récemment des mesures et des politiques visant notamment à modifier la législation dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de traitement du VIH/Sida?

Stratégies de prévention et de traitement du VIH/Sida	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Conseils et dépistage volontaire	Oui X	- Création des CTA	Arrêté accordant le dépistage gratuit aux femmes enceintes
Disponibilité et utilisation des préservatifs masculins et féminins	Oui X	- Distribution gratuite des préservatifs lors des campagnes de sensibilisation	
Interventions ciblées en direction des femmes et d'autres groupes vulnérables	Oui X	- Sensibilisation dans les établissements scolaires, casernes militaires et groupements associatifs féminins.	
Prévention de la transmission de la mère à l'enfant	Oui X	Des séminaires de formation sont organisés à l'endroit des mères et jeunes filles.	
Administration de la thérapie antirétrovirale	Oui X	Création des CTA dans les capitales provinciales du pays	Distribution des antirétroviraux dans les CTA
Campagnes de communication pour modifier les comportements	Oui X	Création des comités de lutte contre le sida dans les départements Ministériels	Ils sont chargés de sensibiliser les populations cibles tels que les jeunes de 15-24 ans, les professionnels du sexe et les hommes en uniforme) sur les méfaits destructeurs de cette pandémie.
Soins médicaux et psychologiques et services sociaux pour les victimes du VIH/Sida	Oui X	Le coût des antirétroviraux diminue graduellement en fonction de la classe sociale à laquelle appartient la personne atteinte du sida. Les malades traités dans les CTA, bénéficient automatiquement des prises en charges psychologiques.	Les psychologues accompagnent souvent les séropositifs dans leur vie quotidienne avec de sages conseils, après un entretien médical avec le médecin traitant. Les prises en charge sont globales (médicale, psychosociale, nutritionnelle, etc...).
Soins à domicile	Oui <input type="checkbox"/>	Pour l'instant, les soins ne se font que dans des centres médicaux/hôpitaux	

		publics ou privés	
Autres (veuillez préciser)	Oui <input type="checkbox"/>		

Section 5: Violence à l'égard des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.5.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour éliminer la violence à l'égard des femmes (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Stratégies de prévention et de traitement du VIH/Sida	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Dispositions juridiques pour sanctionner la violence à l'égard des femmes	Oui X	- Les codes civil et pénal sanctionnent vigoureusement tout acte de violence à l'égard de l'Homme ; - instauration d'une loi contre les mutilations sexuelles féminines.	
Promulgation ou renforcement de la législation sanctionnant les contrevenants et appui aux femmes victimes de violence à travers une assistance judiciaire et juridique	Oui <input type="checkbox"/>	Création d'une cellule d'écoute au sein du Ministère en charge de la promotion de la femme	Cette cellule est composée des juristes, des psychologues et des assistants sociaux. Elle donne des orientations juridiques, médicales et sociales aux femmes victimes de violence
Prise en compte de l'égalité hommes -femmes dans toutes les politiques et lois en rapport avec la violence à l'égard des femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Nos codes pénal et civil ne sont pas discriminatoires en terme de mesures sanctionnant les violences.	
Accès des femmes handicapées à l'information sur les services en faveur des victimes de la violence	Oui <input type="checkbox"/>	Les femmes handicapées bénéficient des mêmes canaux d'information que les autres concitoyens, en ce qui concerne les violence à l'égard des Hommes.	
Existence de foyers et de services de secours dotés de moyens financiers suffisants à la disposition des filles et des femmes	Oui <input type="checkbox"/>		
Recherche, collecte de données et compilation de statistiques sur la violence au sein de la famille	Oui X		Le travail est effectué par la cellule d'écoute du Ministère en charge de la promotion de la femme.
Mesures visant à empêcher le tourisme sexuel et la traite des femmes	Oui X		

Encouragement des médias à examiner les effets des approches stéréotypées des rôles respectifs des hommes et des femmes, notamment celles qui sont véhiculées par la publicité	Oui <input type="checkbox"/>		
--	------------------------------	--	--

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.5.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "La violence à l'égard des femmes", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes pour éliminer la violence à l'égard des femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

- la proposition de réécrire les textes de lois discriminatoires, contenus dans nos différents codes de procédures pénales, en témoigne largement la volonté politique du gouvernement de trouver des solutions efficaces aux problèmes de violence à l'égard des femmes ;

- l'Observatoire des droits de la femme et de la parité (ODEFPA) et la Commission nationale de la famille et de la promotion de la femme veillent (CNFPF) scrupuleusement au respect des textes de lois qui régissent le statut de la femme.

Section 6: Les femmes et les conflits armés

a) Mesures prises par le gouvernement

2.6.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour protéger les femmes dans les situations de conflit armé (ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
La voix des femmes dans la prévention des conflits est entendue et elles participent activement aux processus de paix, notamment la planification, la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets en faveur des réfugiés	Oui <input type="checkbox"/>	Le Gabon n'a pas encore connu des situations de guerre.	
Formation des femmes au règlement des conflits, à la réconciliation et à la tolérance	Oui <input type="checkbox"/>		
Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans le règlement des conflits armés et autres	Oui <input type="checkbox"/>		
Enquêtes et poursuites contre les membres de la police, des services de sécurité et des forces armées impliqués dans des actes de violence à l'égard des femmes	Oui <input type="checkbox"/>		
Protection et garantie de l'intégrité des femmes réfugiées	Oui <input type="checkbox"/>		
Formation des officiers de l'armée dans le domaine des droits fondamentaux des femmes et mesures pour aider les femmes réfugiées à surmonter les traumatismes consécutifs aux viols et à l'isolement	Oui <input type="checkbox"/>		

Application des dispositions de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU	Oui <input type="checkbox"/>		
Application des dispositions du Protocole de l'UA sur les droits fondamentaux des femmes	Oui <input type="checkbox"/>		
Ratification et intégration des conventions et protocoles internationaux à la législation nationale	Oui <input type="checkbox"/>		

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.6.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et les conflits armés*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à protéger les femmes dans les conflits armés. (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non X
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non X
Participation des hommes et des garçons	Oui <input type="checkbox"/>	Non X
Renforcement des capacités	Oui <input type="checkbox"/>	Non X
Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC en faveur des femmes dans les situations de conflit	Oui <input type="checkbox"/>	Non X
Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes en faveur des femmes dans les conflits armés	Oui <input type="checkbox"/>	Non X

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Le Gabon n'a jamais connu de conflits armés. Par contre notre feu Président El Hadj Omar Bongo Ondimba en avait fait sa priorité, dans le cadre de sa politique nationale et internationale.

Section 7: Les femmes et l'économie

a) Mesures prises par le gouvernement

2.7.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer la pleine participation des femmes à l'économie (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Adoption et promulgation de lois garantissant un accès égal à l'emploi et à la protection sociale	Oui X	En matière d'emploi, la Constitution dispose dans son art. 1 ^{er} alinéa 7 que « chaque citoyen a le droit de travailler et d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé dans son travail en raison de ses origines, de son sexe, de sa race ou de ses opinions ». Le Gabon dispose d'un code du travail qui régit les emplois	La fonction publique recrute tous les gabonais de deux sexes, qui présentent les conditions nécessaires à l'emploi sollicité. Une grille indiciaire rétablit l'ordre de rémunération des agents, dans toutes les catégories.

		en République gabonaise.	
Garantie d'un accès égal aux capitaux et aux opportunités commerciales.	Oui X	Les opportunités d'accès aux crédits sont offertes aussi bien à la femme qu'à l'homme. L'essentiel est de répondre aux critères de sélection	
Renforcement des capacités dans le domaine de l'analyse économique qui tiennent compte de l'égalité hommes-femmes	Oui <input type="checkbox"/>		
Ratification et intégration à la législation nationale des conventions et protocoles internationaux garantissant la participation des femmes à l'économie			

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.7.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et l'économie*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer la pleine participation des femmes à l'économie. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC pour la participation des femmes à l'économie	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes pour favoriser la participation des femmes à l'économie	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

- Le Ministère en charge de la Promotion de la Femme a mis en place des actions qui visent à faire participer la femme gabonaise au processus de développement de l'économie nationale, à travers le projet Appui au développement du micro crédit au Gabon (PADMG) et le Concours du Grand Prix du Président de la République (CGPPR)

Section 8: Les femmes et la prise de décisions

a) Mesures prises par le gouvernement

2.8.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes à la gouvernance, au pouvoir et à la prise de décisions. (*Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Encouragement et renforcement de la représentation des femmes dans les structures politiques	Oui X	- prise de la loi n° 24/96 du 06 juin 1996, relative aux partis politiques qui ne fait aucune différence entre l'homme et la femme sur la participation à la vie publique ; - de même, la loi n° 7/96, relative aux élections politiques qui ne fait aucune discrimination en cette matière	Le feu Président Bongo Ondimba avait demandé aux membres du gouvernement de nommer au moins cinq conseillers femmes à leur cabinet. Il encourageait régulièrement les femmes à occuper les postes de responsabilité au sein de leurs formations politiques. Une femme est actuellement Présidente de la République (la Présidente du Sénat). Elle assure la transition, avant l'élection du nouveau Président de la Rép.
Encouragement d'une plus grande participation des femmes, notamment les autochtones, aux processus de prise de décisions	Oui <input type="checkbox"/>		
Appui aux travaux de recherche visant à identifier les voies et moyens de renforcer l'autonomie politique des femmes			

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.8.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et la prise de décisions*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer une participation égale des femmes au pouvoir et à la prise de décisions. (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place de mécanismes institutionnels	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et TIC pour la participation des femmes à la prise de décisions	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes	Oui X	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

- Le Gouvernement de la République s'efforce de prendre les dispositions nécessaires pour assurer aux femmes leurs droits fondamentaux garantis dans la Constitution. Les femmes sont aujourd'hui pleinement impliquées dans le processus de développement durable de la Nation. Ceci se traduit à travers les postes de responsabilité qu'elles occupent au sein des instances gouvernementales, administratives et politiques. Il existe des femmes Vice-premier ministre, ministres, parlementaires, Présidentes des Institutions constitutionnelles, généraux dans les corps de défense et de sécurité, etc...

- Les séminaires sur le leadership féminin sont organisés ;

Section 9: Droits fondamentaux des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.9.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour protéger les droits fondamentaux des femmes.
(Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Présentation en temps voulu à la Commission du rapport sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Oui X		
Diffusion de l'information sur les mécanismes de recours nationaux, régionaux et internationaux contre les violations des droits des femmes	Oui X	Les femmes sont régulièrement informées sur des institutions de recours qui luttent contre les violations de leurs droits, au cours de l'organisation des journées qui leur sont dédiées.	
Consécration du principe de l'égalité hommes-femmes dans la législation nationale et multiplication des programmes pour protéger les droits fondamentaux des femmes	Oui X	la Constitution garantit le principe de l'égalité de tous les citoyens sans distinction de sexe.	
Traduction dans un langage accessible au plus grand nombre des données relatives à l'égalité hommes-femmes, notamment les protocoles pertinents	Oui <input type="checkbox"/>		
Ratification et intégration à la législation nationale des conventions et protocoles internationaux et africains garantissant les droits fondamentaux des femmes	Oui X CEDEF		

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.9.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Les droits fondamentaux des femmes", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à protéger les droits des femmes. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et TIC	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

- création de la CNFPF et l'ODEFPA

Section 10: Les femmes et les medias

a) Mesures prises par le gouvernement

2.10.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes dans les medias (ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Mesures pour appuyer la recherche sur les femmes et les medias et garantir leur accès et leur participation à ces moyens d'information	Oui		
Encouragement des politiques médiatiques favorisant l'égalité hommes- femmes, en général, et dans les nominations à tous les postes dans les medias, en particulier	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Nomination d'une femme comme Directeur Général à la deuxième chaîne nationale de télévision.	
Encouragement et reconnaissance des réseaux médiatiques féminins	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Reconnance de l'APAC (Associat. des Professionnelles Africaines de la Communication)	
Encouragement de la participation des femmes à l'élaboration des directives professionnelles et des codes de conduite des medias	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Il existe des femmes au CNC (Commission Nationale de la Communication. Elle est un organe de régulation de la profession au Gabon) qui participent au même titre que les hommes à l'élaboration d'un code de bonne conduite des journalistes.	

		Une femme préside également la Commission Nationale de la carte professionnelle de presse.	
Encouragement des travaux de recherche soucieux d'égalité entre les hommes et les femmes, mise en œuvre d'une stratégie d'information, d'éducation et de communication et appui à la recherche sur les femmes et les médias	Oui <input type="checkbox"/>		
Application des dispositions du Sommet mondial sur la société de l'information	Oui X		

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.10.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et les médias*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer une participation égale des femmes dans les médias. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place de mécanismes institutionnels	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui X	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Depuis les premières années de l'indépendance, le Gabon a toujours fait une place de choix à la politique de promotion du professionnalisme dans le secteur de l'information et de la communication. Ainsi depuis 1964, le Ministère de l'information et de la communication a toujours fait partie du gouvernement. Il est chargé d'initier et/ou d'appliquer la politique gouvernementale en matière de l'information et de la communication. Le Chef de ce département ministériel est une femme.

Pour la régulation de l'information, le Conseil National de la Communication (Institution Constitutionnelle) a été mis en place par le gouvernement, en vue de veiller au strict respect des normes qui régissent le métier de journalisme ;

En matière de formation, les journalistes (hommes-femmes) obtiennent des stages horizontaux ou verticaux dans des grandes écoles de journalisme, en Afrique et en Europe.

Les femmes et l'environnement

a) Mesures prises par le gouvernement

2.11.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes aux activités liées à l'environnement (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures	Décrire brièvement les résultats concrets
--	---------	------------------------------	---

		précises prises au niveau national	obtenus en précisant la date (année)
Mesures intégrant le principe de l'égalité hommes-femmes dans la conception et la mise en œuvre d'une gestion écologiquement rationnelle des ressources, notamment en milieu rural	Oui <input type="checkbox"/>		
Mesures pour prendre en compte l'égalité hommes-femmes dans la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement n° 7 et renforcer l'autonomie des femmes en tant que productrices et consommatrices pour assurer l'efficacité des interventions dans le domaine de l'environnement	Oui <input type="checkbox"/>		
Fourniture d'une assistance technique aux femmes dans certains secteurs comme l'agriculture, la pêche, la petite entreprise, le commerce et l'industrie	Oui X	Mise en place des projets comme l'IGAD, le CIAM, l'ONADER et PADAP	Ministère de l'Agriculture s'appui sur ces quatre structures pour mieux développer le secteur agricole dans notre pays, à travers les nouvelles techniques culturales qu'apportent ces organes aux agriculteurs.
Évaluation des politiques et programmes du point de vue de leurs effets sur l'environnement et de l'accès égal des femmes aux ressources naturelles et à leur utilisation	Oui <input type="checkbox"/>		

IGAD : Institut Gabonais d'Appui au Développement ;

CIAM : Centre d'Introduction, d'Adaptation et de Multiplication du matériel végétal ;

ONADER : Office National de Développement Rural ;

PADAP : Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Péri-urbaine.

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.11.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et l'environnement*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à favoriser une participation égale des femmes dans le domaine de l'environnement. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes –femmes et TIC	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Création d'un Ministère chargé de l'environnement. Ce Ministère est dirigé par Madame le Vice-premier Ministre.

Section 12: La petite fille

a) Mesures prises par le gouvernement

2.12.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur des petites filles (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Elimination des injustices et des obstacles au droit d'héritage des petites filles	Oui X		Dans le code civil aucune discrimination n'est faite entre enfants en ce qui concerne le droit d'héritage
Adoption et promulgation d'une législation pour protéger les jeunes filles de toutes les formes de violence et ne légaliser les mariages qu'avec leur consentement	Oui <input type="checkbox"/>		La loi n° 09/2004 du 21 sept. 2004 réprime le trafic des enfants. En ce qui concerne le mariage, le consentement de la jeune fille est acquis, et son non respect est passible d'un emprisonnement de 1 à 5 ans (art. 204 du code pénal).
Mise en œuvre de politiques, plans et programmes pour assurer la survie, la protection, l'épanouissement et le progrès des ss	Oui <input type="checkbox"/>		
Recherches en cours sur la situation des petites filles et réadaptation des politiques et programmes	Oui X		Elaboration en cours, par le Ministère du Développement, d'un document (SITAN) relatif à la situation de la mère et de l'enfant au Gabon.
Elaboration et adoption de programmes, de matériaux pédagogiques et de manuels pour améliorer l'image, la vie et les opportunités d'emploi des jeunes filles	Oui X		Suppression d'images stéréotypées dans les manuels scolaires
Garantie d'une prestation équitable de services et de matériel aux jeunes filles handicapées	Oui X		Aucune discrimination n'est faite dans la distribution du matériel aux handicapés.

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.12.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*La fillette*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à favoriser les droits des petites filles. (*Cochez la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui X	Non <input type="checkbox"/>

Participation des hommes et des garçons	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes- femmes et TIC	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui X	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

b) Ratification ou intégration à la législation nationale des protocoles mondiaux pertinents

2.12.2 Votre pays a-t-il ratifié et intégré la Convention relative aux droits de l'enfant à sa législation?

Ratification

Oui X

Intégration

Oui X

Si la réponse à la question ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

Ratifiée le 09/02/1994 ; intégrée à travers la prise des différents textes relatifs à l'élimination de toutes les formes de violences faites aux enfants (traite ; mutilations).

TROISIÈME PARTIE: Examen des principaux acquis, défis et enseignements

De manière générale, dans le cadre de vos efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing dans votre pays, veuillez mentionner les quatre principaux acquis, défis et enseignements qui, selon vous, méritent d'être signalés. Veuillez les classer par ordre de priorité.

Principaux acquis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

- 1 Elaboration d'un document de politique nationale en matière de promotion de la femme et de la jeune fille ;
- 2 Une réelle prise de conscience nationale de la dimension Genre ;
- 3 Elaboration des politiques sectorielles prenant en compte le Genre ;
- 4 Mise en place d'un programme (fonds) d'appui aux micro-crédits, en faveur de la population féminine gabonaise.

Principaux défis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

- 1 L'appui de ce programme d'action de Beijing par les Agences du Système des Nations-Unies s'est avéré court et insuffisant dans le temps, pour sa mise en oeuvre ;
- 2 l'insuffisance des fonds alloués par l'Etat à l'exécution de ce projet ;
- 3 faible mobilisation des ressources humaines et financières affectées au bureau d'exécution du projet.

Principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

A l'instar de nombreux pays d'Afrique et du monde, le Gabon aurait souhaité que ce programme d'action, qui est d'une importance capitale pour l'épanouissement de la femme gabonaise, soit suffisamment soutenu non seulement par les différents Etats membres de l'ONU mais aussi et surtout, par les organes du Système des Nations-Unies, afin que les retombées dudit programme augurent d'un avenir meilleur où toutes les femmes et tous les hommes s'épanouissent pleinement dans la complémentarité et l'harmonie.

MERCI INFINIMENT!